

NOTE ÉTABLIE PAR L'OFFICE DE L'EAU SUR LES REDEVANCES FIGURANT SUR LA FACTURE D'EAU DES ABONNÉS

Loi sur l'eau et les milieux aquatiques (LEMA) du 30/12/2006

NOVEMBRE 2020

NOTE D'INFORMATION AUX MAIRES



L'article 161 de la Loi n° 2010-788 du 12 juillet 2010 modifie l'article L.2224-5 du CGCT, lequel impose désormais au maire de joindre à son rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'eau potable et d'assainissement, la note établie chaque année par l'agence de l'eau ou l'office de l'eau sur les redevances figurant sur la facture d'eau des abonnés et sur la réalisation de son programme pluriannuel d'intervention.

POURQUOI LES REDEVANCES ?

En application de la loi sur l'eau et selon le principe de prévention et de réparation des dommages à l'environnement, les redevances sont payées par tous les usagers de l'eau. Leur versement permet à l'Office De l'Eau Martinique de subventionner les actions et les travaux nécessaires pour protéger **les milieux aquatiques**, les ressources en eau et garantir leur disponibilité.

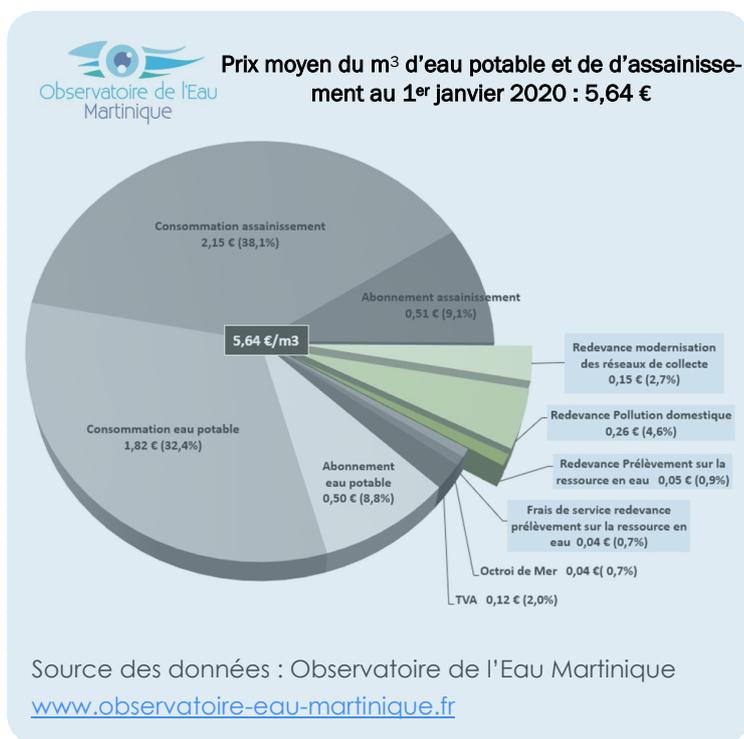
Les redevances permettent de faire jouer la solidarité territoriale entre les usagers et les acteurs de l'eau.

COMBIEN COÛTENT LES REDEVANCES ?

Au 1^{er} janvier 2020, les **redevances** de l'Office de l'Eau Martinique représentent **8,9 %** de la facture d'eau et d'assainissement pour une consommation annuelle de **120 m³**, soit **60,19 €** sur un total de **676,63 €**, ce qui équivaut à **0,50 €** par m³ d'eau.

Pour rappel, **1 m³ = 1 000 litres**

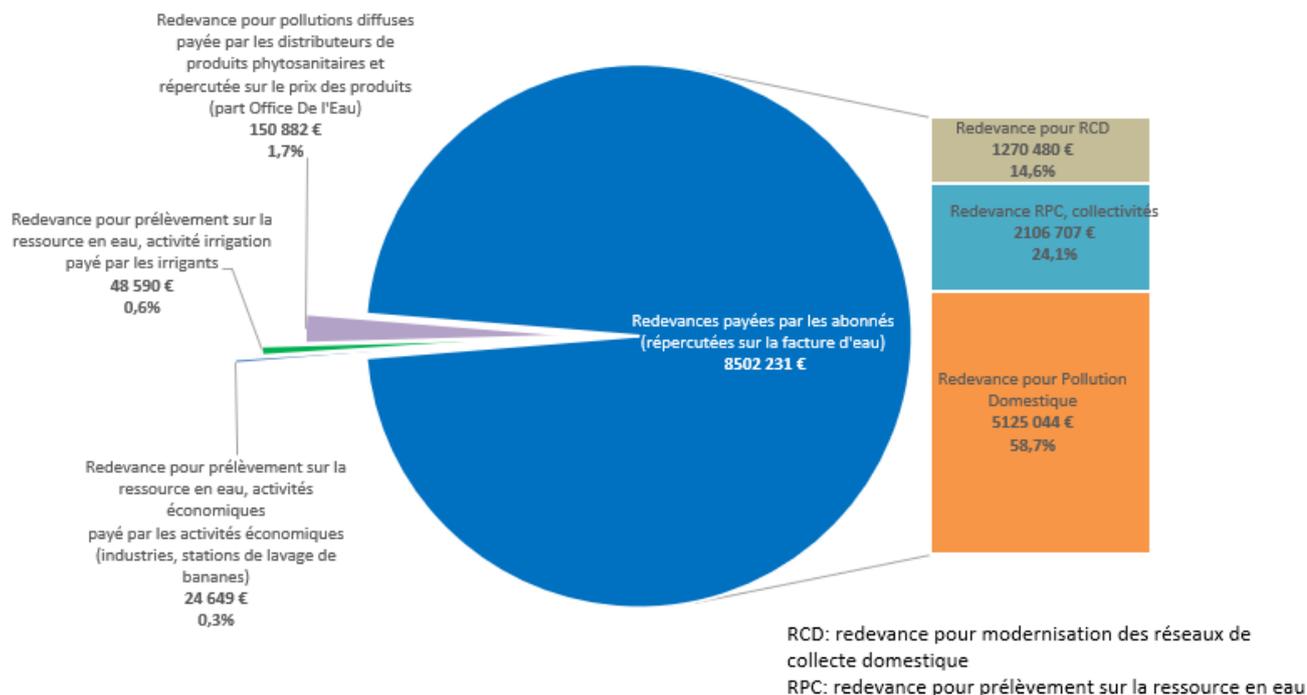
Ces chiffres ont été calculés sur la base d'une consommation annuelle de 120 m³ (volume de référence utilisée par l'INSEE équivalent à la consommation annuelle moyenne d'un foyer de quatre personnes).



QUI PAYE QUOI ?

Répartition des redevances de bassin — exercice 2019

Répartition de la collecte des redevances - Exercice 2019



En 2019, le montant global des redevances (tous usages confondus) s'élève à 8 726 352 €, dont 8 502 231 € en provenance des factures d'eau (soit 97,4 %).

Par rapport à l'exercice 2018, la recette globale est en baisse de 6 %.

LA FACTURE D'EAU : DETAIL DES RUBRIQUES

Dans la rubrique « distribution de l'eau » :

Une sous rubrique relative à la « Redevance préservation de la ressource en eau » (également appelée redevance pour prélèvement sur la ressource en eau):

Cette redevance est due par l'exploitant du service, bénéficiant de l'autorisation de prélever l'eau dans le milieu naturel, le taux est de 0,05 €/m³. Cette redevance constitue donc, pour lui, une charge d'exploitation qu'il est obligé de répartir équitablement sur l'ensemble des volumes d'eau facturés aux usagers du service d'eau potable (arrêté du 10 juillet 1996 modifié – Code de l'environnement article L213-14-1 III dernier alinéa). Cette charge d'exploitation qui est ajoutée au taux de la redevance sur la facture d'eau de l'utilisateur varie, en 2017, d'une commune à l'autre de 0,025 € à 0,07 €. Cet écart, appelé « coût du service », sera plus au moins

important en fonction de l'efficacité des services de distribution d'eau potable: efficacité du réseau de distribution (rendement de réseau), gestion des impayés, ...

Dans la rubrique « Organismes publics » :

Une première sous rubrique est relative « redevance pour pollution de l'eau » :

Cette redevance est due par les usagers du service d'eau potable. Le taux est fixé à 0,26€/m³ d'eau consommée.

Une deuxième sous rubrique « redevance pour modernisation des réseaux de collecte » :

Cette redevance est due par les usagers du service d'eau potable qui sont raccordés ou raccordables au réseau d'assainissement collectif. Le taux est fixé à 0,15 €/m³ d'eau consommée.

EXERCICE 2019

A QUOI SERVENT LES REDEVANCES ?

Grâce aux redevances, l'Office De l'Eau Martinique accorde, dans le cadre de son Programme Pluriannuel d'Intervention, des **subventions aux personnes publiques** (collectivités territoriales,...) ou **privées** (acteurs industriels, agricoles, associatifs,...) qui réalisent des actions ou projets d'intérêt commun au bassin ayant pour finalité la gestion équilibrée des ressources en eau et des

milieux aquatiques et littoraux.

Les subventions de l'ODE complètent les **financements européens** et figurent dans la rubrique « autres publics » de la contrepartie nationale.

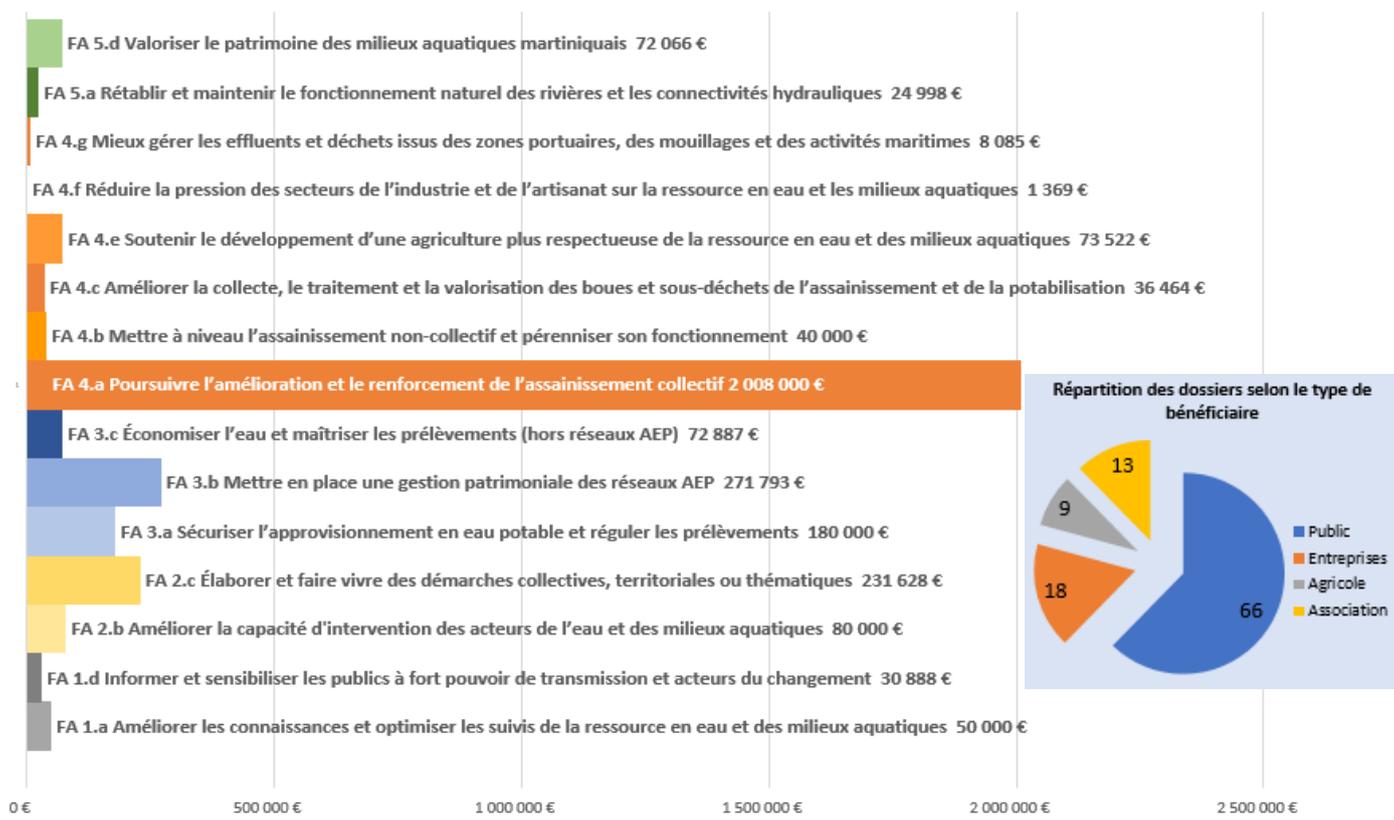
Les actions conduites par l'Office De l'Eau Martinique grâce à ce produit des redevances sont les suivantes:

- Aides financières aux

porteurs de projets : ces aides limitent d'autant l'impact des investissements des collectivités sur le prix de l'eau,

- Etude et suivi des milieux aquatiques (réseaux de mesure de la qualité des eaux, plan chlrodécone, ...),
- Accompagnement technique des acteurs (formation, conseil, projets innovants, ...),
- Sensibilisation des usagers (notamment en milieu scolaire),
- Information des usagers (Observatoire de l'Eau notamment).

RÉPARTITION PAR LIGNE DE PROGRAMME D'AIDE ET SECTEUR



En 2019, 69 décisions ont été prises en Conseil d'Administration, dont 48 attributions (contre 106 décisions dont 42 attributions en 2018). De plus, les décisions d'attribution pour l'année 2019 (regroupant attribution initiale ou exceptionnelle et complément) représentent un volume total d'aides voté de 4 091 572,55 € contre 3 181 700,00 € en 2018 (soit une augmentation de 28,60 %).

L'ensemble des décisions du CA de l'ODE pour 2019 ont concerné 48 attributions, 6 annulations, 1 Rejet, 1 Complément, 11 Prorogations et 2 Sursis à statuer.

En 2019, 20 513 personnes sensibilisées sur la thématique de l'eau et des milieux aquatiques soit :

- ◆ 13 170 personnes sensibilisées via les opérations en maîtrise d'ouvrage ODE,
- ◆ 10 256 internautes sensibilisés lors des forums « L'ODE & Vous » grâce à la page de Facebook de via ATV,
- ◆ 2 914 personnes sensibilisés à travers des opérations de terrain ODE.
- ◆ 657 personnes sensibilisées par l'équipe animation via les opérations invitées,
- ◆ 6 686 personnes sensibilisées par nos partenaires dans le cadre des conventions de sensibilisation.

Le champ d'action de la Cellule Animation & Sensibilisation de l'ODE s'articule autour des opérations de sensibilisation et d'information. Celles-ci sont classées par niveau d'implication:

- **L'ODE & les scolaires,**
- **Les produits « L'ODE & Vous »,**
- **Les opérations spécifiques aux journées nationales,**
- **L'animation du RES'EAU ODE Martinique,**
- **Une campagne de sensibilisation « #Zones Aquatiques Sensibles, #ZAS »,**
- **Les opérations des partenaires locaux,**
- **L'ODE conventionne avec les acteurs de la sensibilisation.**



Zoom sur 2 opérations stratégiques, qui ont permis de renforcer la mission de sensibilisation :

Création et mise en place du RES'EAU ODE Martinique :

14 Acteurs engagés sur le territoire Martinique



ont signé une convention de partenariat normalisée. L'objectif est de déployer la mission de sensibilisation des publics à la préservation des milieux aquatiques martiniquais. Ces acteurs sont des associations pour leur grande majorité. Une dynamique de travail a été mise en place avec la Chambre de Commerce et d'Industrie de la Martinique (CCIM) et l'Académie de Martinique (Education Nationale) afin qu'ils deviennent des relais du RES'EAU ODE Martinique auprès des entreprises du secteur privé, des enseignants et des éducateurs souhaitant s'engager aux côtés de l'ODE pour agir au plus près des territoires dans l'intérêt de la préservation de nos ressources en eau.

Organisation des Forums publics « L'ODE et Vous » :

3 forums publics réalisées en partenariat avec les Communes de la Martinique. Cet événement est un espace permettant d'améliorer la connaissance en matière de préservation des ressources en eau et des milieux aquatiques dans les territoires et surtout, de dialoguer directement avec les habitants autour de ces questions cruciales à savoir : Les zones humides & Changement climatique, Les eaux pluviales, Les usages de la mer & préservation du milieu marin.

**OFFICE DE L'EAU
MARTINIQUE**

7 Avenue Condorcet

B.P. 32

97201 Fort de France Cedex

Téléphone : 05 96 48 47 20

Télécopie : 05 96 63 23 67

Email : contact@eaumartinique.fr

